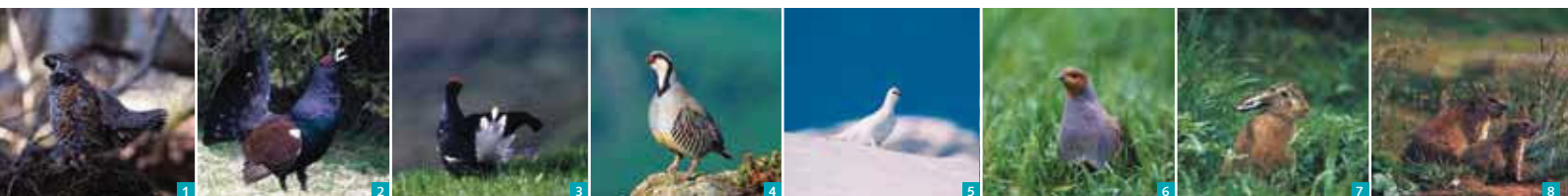




Évolution de la répartition communale du petit gibier de montagne en France Décennie 2000-2009

OGM Observatoire des Galliformes de Montagne

© B. Bellon/ONCFS



L'Observatoire des galliformes de montagne (OGM) réalise, à chaque fin de décennie, une enquête nationale permettant de préciser le statut communal et l'évolution de l'aire de répartition des différentes espèces de « petit gibier de montagne » (Magnani *et al.*, 1990, 1991 ; Ménoni *et al.*, 1998 ; Deloche & Magnani, 2002) :

- la gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*) **1** ;
- le grand tétras (*Tetrao urogallus*) **2** ;
- le tétras-lyre (*Tetrao tetrix*) **3** ;
- la perdrix bartavelle (*Alectoris graeca saxatilis*) **4** ;
- le lagopède alpin (*Lagopus mutus*) **5** ;
- la perdrix grise de montagne **6** (*Perdix perdix hispaniensis* et *Perdix perdix armoricana* dans le Massif central) ;
- le lièvre variable (*Lepus timidus*) **7** ;
- la marmotte (*Marmotta marmotta*) **8** .

Au cours de l'année 2009-2010, une nouvelle enquête, couvrant l'intégralité des massifs montagneux français (**carte 1**), a été initiée auprès des agents et observateurs de terrain des partenaires de l'OGM et des autres organismes susceptibles d'avoir des informations : fédérations départementales des chasseurs (FDC), Office national des forêts (ONF), Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS), parcs nationaux (PN) et parcs naturels régionaux (PNR), réserves naturelles (RN), Conservatoires d'espaces naturels, associations cynégétiques spécialisées et groupes naturalistes (*cf. contributions*).

Les résultats de cette étude, présentés ici, permettent de préciser le statut communal des espèces de petit gibier de montagne pour la décennie 2000-2009, à savoir :

→ **présence régulière** : présence chaque année de 2000 à 2009, durant tout ou partie du cycle annuel et quels que soient les effectifs ;

→ **présence sporadique** ou **présence régulière incertaine** : observations sporadiques au cours de la décennie ou doute sur la régularité de la présence chaque année ;

→ **absence** : aucune observation réalisée au cours de la décennie.

La comparaison des données obtenues dans le cadre de ce travail avec celles de Couturier (décennie 1950) et des trois enquêtes précédentes (décennies 1970 et 1980, ONCFS et 1990, OGM) permet de dresser le bilan de l'évolution de la répartition communale du petit gibier de montagne et de distinguer, en particulier, quatre cas supplémentaires qui renseignent sur cette évolution au cours des cinquante dernières années :

- disparition ancienne (entre 1950 et 1999) ;
- disparition récente (entre 2000 et 2009) ;
- apparition ancienne (entre 1950 et 1990 pour la marmotte et le grand tétras dans le Massif central et les Pyrénées ; entre 1980 et 1990 pour les autres cas)* ;
- apparition récente (dernière décennie).

Carte 1
Aire d'enquête en 2009-2010.

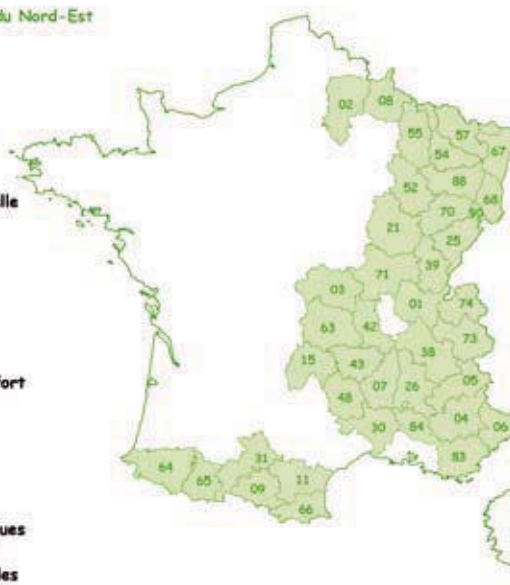
(*) À partir de 1978, le grand tétras a été réintroduit dans le Massif central d'où il était absent depuis 1850. La marmotte a également fait l'objet de lâchers et a été réintroduite dans les Pyrénées dans les années 1950, alors qu'elle n'y était sans doute plus présente depuis la fin de la période glaciaire. Pour ces deux espèces et sur les massifs concernés par les réintroductions, on peut donc parler d'apparition ancienne dès les années 1950 puisqu'on est certain qu'elles étaient absentes auparavant. Par contre, pour les autres espèces ou sur les autres massifs, il est difficile d'avoir des données historiques fiables et suffisamment précises pour s'assurer de l'absence d'une espèce sur une commune donnée. En effet, les données de Couturier sont difficilement transposables à l'échelle communale car il s'agissait d'une liste de lieux-dits de présence. D'autre part, la découverte de communes de présence peut être simplement due à une augmentation de la pression d'observation ou de l'aire de prospection. Partant du principe que l'aire et l'effort d'observation sont comparables entre les décennies 1980-1989, 1990-1999 et 2000-2009, on ne parlera donc d'apparition réelle que pour les communes où l'espèce est signalée présente au cours de la décennie 1990-1999 ou 2000-2009, alors qu'elle était notée absente pour la décennie 1980-1989 ou 1990-1999.

Massifs et Plateaux du Nord-Est

- 01 Ain
- 02 Aisne
- 08 Ardennes
- 21 Côte d'Or
- 25 Doubs
- 39 Jura
- 52 Haute-Marne
- 54 Meurthe-et-Moselle
- 55 Meuse
- 57 Moselle
- 67 Bas-Rhin
- 68 Haut-Rhin
- 70 Haute-Saône
- 71 Saône-et-Loire
- 88 Vosges
- 90 Territoire de Belfort

Pyrénées

- 09 Ariège
- 11 Aude
- 31 Haute-Garonne
- 64 Pyrénées-Atlantiques
- 65 Hautes-Pyrénées
- 66 Pyrénées-Orientales



Alpes

- 04 Alpes-de-Hte-Provence
- 05 Hautes-Alpes
- 06 Alpes-Maritimes
- 26 Drôme
- 38 Isère
- 73 Savoie
- 74 Haute-Savoie
- 83 Var
- 84 Vaucluse

Massif Central

- 03 Allier
- 07 Ardèche
- 15 Cantal
- 30 Gard
- 42 Loire
- 43 Haute-Loire
- 48 Lozère
- 63 Puy-de-Dôme



La gélinotte des bois



L'aire de distribution de la gélinotte des bois concerne (*carte 2*) : les Alpes, les Vosges, le Jura et les Ardennes. Sa présence régulière a été signalée sur 750 communes (*tableau 1*). L'espèce est principalement localisée dans les Alpes du Nord (53 % des communes de présence régulière) où elle peut être observée sur une grande partie des massifs forestiers, au-dessus de 700 mètres d'altitude.

La régression très importante de la gélinotte dans le nord-est de la France, initiée depuis les années 1960, s'est poursuivie au cours de la dernière décennie (*carte 2*).

Elle n'est plus présente que de façon sporadique dans les Ardennes. Au cours de la dernière décennie (2000-2009), elle a

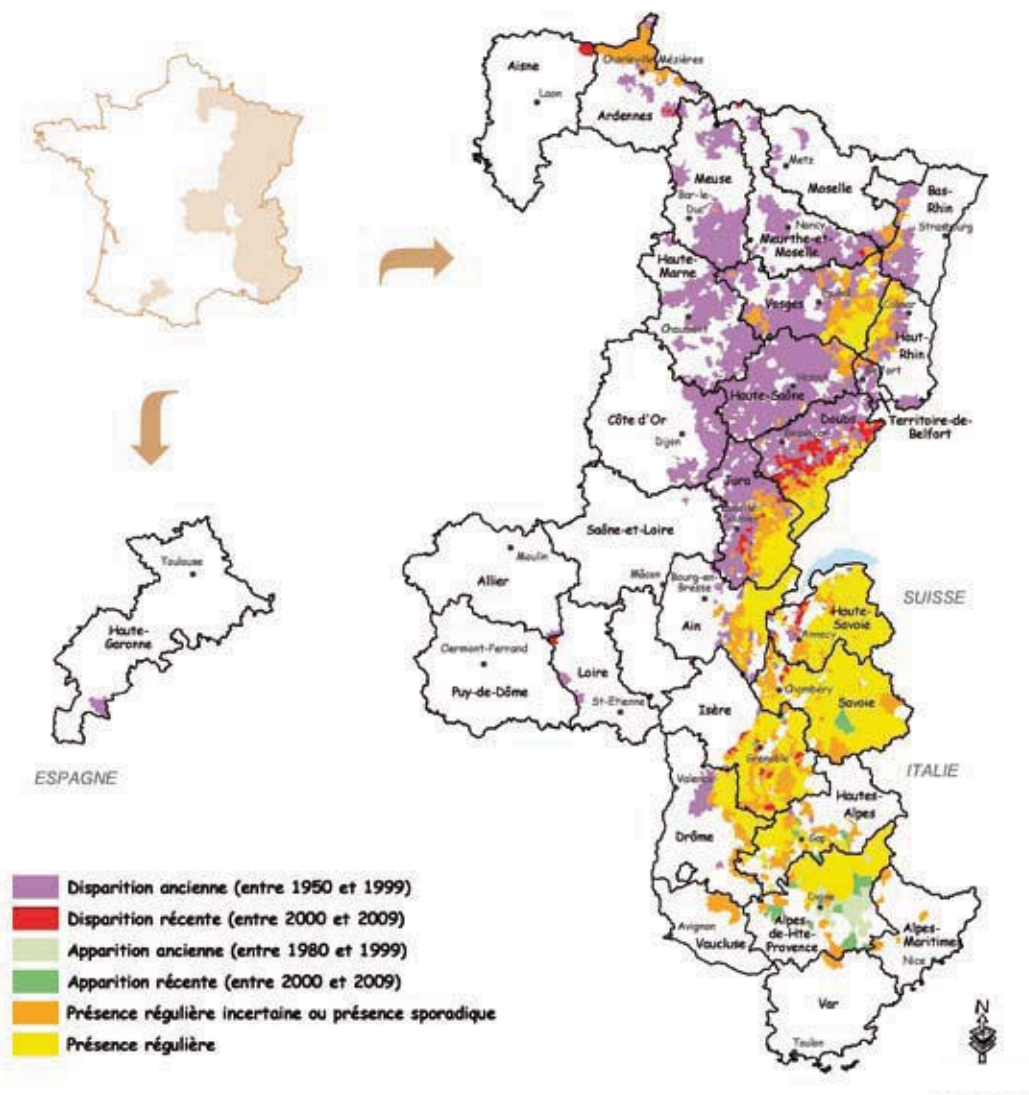
disparu d'un grand nombre de communes des Vosges et du Jura (93 communes) et n'occupe plus que les parties les plus hautes de ces deux massifs.

Dans les Alpes, la tendance à la contraction de son aire de répartition sur la frange nord-ouest s'est poursuivie : l'espèce a disparu de 35 communes et le statut de plusieurs d'entre elles est passé de « présence régulière » à « présence sporadique ».

Par contre, l'extension dans les Alpes du Sud se confirme avec l'apparition de la gélinotte dans une quinzaine de communes.

Dans le Massif central et les Pyrénées, elle a complètement disparu.

Carte 2 Évolution de la répartition communale de la gélinotte des bois en France.



PROCELANO/2010

Source : OGM

Tableau 1 Statut communal de la gélinotte des bois par département au cours de la décennie 2000-2009.

Massif	Région	Département	Disparition		Apparition		Présence sporadique ou incertaine décennie 2000	Présence régulière décennie 2000	
			décennies 1950 à 1990	décennie 2000	décennies 1950 à 1990	décennie 2000			
ALPES	PACA	Alpes-de-Haute-Provence	0	0	18	10	13	46	
		Alpes-Maritimes	0	0	0	0	6	0	
		Hautes-Alpes	2	0	2	5	25	33	
		Var	0	0	0	0	1	0	
		Vaucluse	0	0	0	0	8	0	
	Sous-total PACA			2	0	20	15	53	79
	Rhône-Alpes	Drôme	24	0	0	0	25	21	
		Haute-Savoie	15	14	0	0	46	111	
		Isère	3	12	0	2	74	87	
		Savoie	1	9	0	2	46	176	
Sous-total Rhône-Alpes			43	35	0	4	191	395	
Sous-total ALPES			45	35	20	19	244	474	
MASSIF CENTRAL		Rhône-Alpes-Loire	6	1	0	0	0	0	
	Sous-total Rhône-Alpes			6	1	0	0	0	0
Sous-total MASSIF CENTRAL			6	1	0	0	0	0	
MASSIFS ET PLATEAUX DU NORD-EST	Alsace	Bas-Rhin	83	0	0	0	9	1	
		Haut-Rhin	69	0	0	0	33	25	
	Sous-total Alsace			152	0	0	0	42	26
	Bourgogne	Côte-d'Or	119	0	0	0	0	0	
		Saône-et-Loire	9	0	0	0	0	0	
	Sous-total Bourgogne			128	0	0	0	0	0
	Champagne-Ardenne	Ardennes	41	3	0	0	54	0	
		Haute-Marne	154	0	0	0	0	0	
	Sous-total Champagne-Ardenne			195	3	0	0	54	0
	Franche-Comté	Doubs	319	74	0	1	40	75	
		Haute-Saône	415	0	0	1	17	2	
		Jura	297	15	0	0	82	71	
		Territoire de Belfort	52	2	0	0	6	0	
	Sous-total Franche-Comté			1 083	91	0	2	145	148
	Lorraine	Meurthe-et-Moselle	152	2	0	0	4	0	
Meuse		166	0	0	0	1	0		
Moselle		37	0	0	0	3	0		
Vosges		218	0	0	0	73	42		
Sous-total Lorraine			573	2	0	0	81	42	
Picardie	Aisne	0	3	0	0	0	0		
Sous-total Picardie			0	3	0	0	0	0	
Rhône-Alpes	Ain	28	0	0	0	46	60		
Sous-total Rhône-Alpes			28	0	0	0	46	60	
Sous-total MASSIFS ET PLATEAUX DU NORD-EST			2 159	99	0	2	368	276	
PYRÉNÉES	Midi-Pyrénées	Ariège	0	0	0	0	0	0	
		Haute-Garonne	2	0	0	0	0	0	
	Sous-total Midi-Pyrénées			2	0	0	0	0	0
Languedoc-Roussillon	Pyrénées-Orientales	0	0	0	0	0	0		
Sous-total Languedoc-Roussillon			0	0	0	0	0	0	
Sous-total PYRÉNÉES			2	0	0	0	0	0	
TOTAL			2 212	135	20	21	612	750	

Le grand tétras



Le grand tétras est présent dans les Vosges, le Jura, les Pyrénées et le Massif central.

Dans les Alpes du Nord, l'espèce était encore présente lors de la décennie 1990-1999, mais de manière relictuelle. Au cours de la décennie 2000-2009, elle n'est plus présente que sporadiquement sur 5 communes de la vallée du Giffre en Haute-Savoie (*tableau 2*).

Dans les Vosges, son aire de présence se rétracte sur les zones périphériques, avec 15 communes qui ne sont plus en présence régulière. Par contre, sur la partie centrale du massif, on note une tendance à la réapparition de l'espèce sur des communes où elle n'était plus présente lors de la décennie 1990-1999.

Dans le Jura, malgré sa disparition de nombreuses communes du deuxième plateau, le grand tétras se maintient bien sur la haute chaîne.

Dans les Pyrénées, sa distribution est continue depuis le massif du Canigou, à l'est, jusqu'aux sommets d'Occabe et d'Errozate, à l'ouest (*carte 3*). Son aire de répartition a peu évolué au cours de la décennie 2000-2009 sur ce massif.

Dans le Massif central, il semble s'être maintenu sur une petite zone de 7 communes contiguës où on l'observe de façon régulière. Les deux communes classées en apparition récente correspondent pour partie aux derniers lâchers effectués entre 2002 et 2005, mais également à la dynamique naturelle de la population.

Carte 3 Évolution de la répartition communale du grand tétras en France.

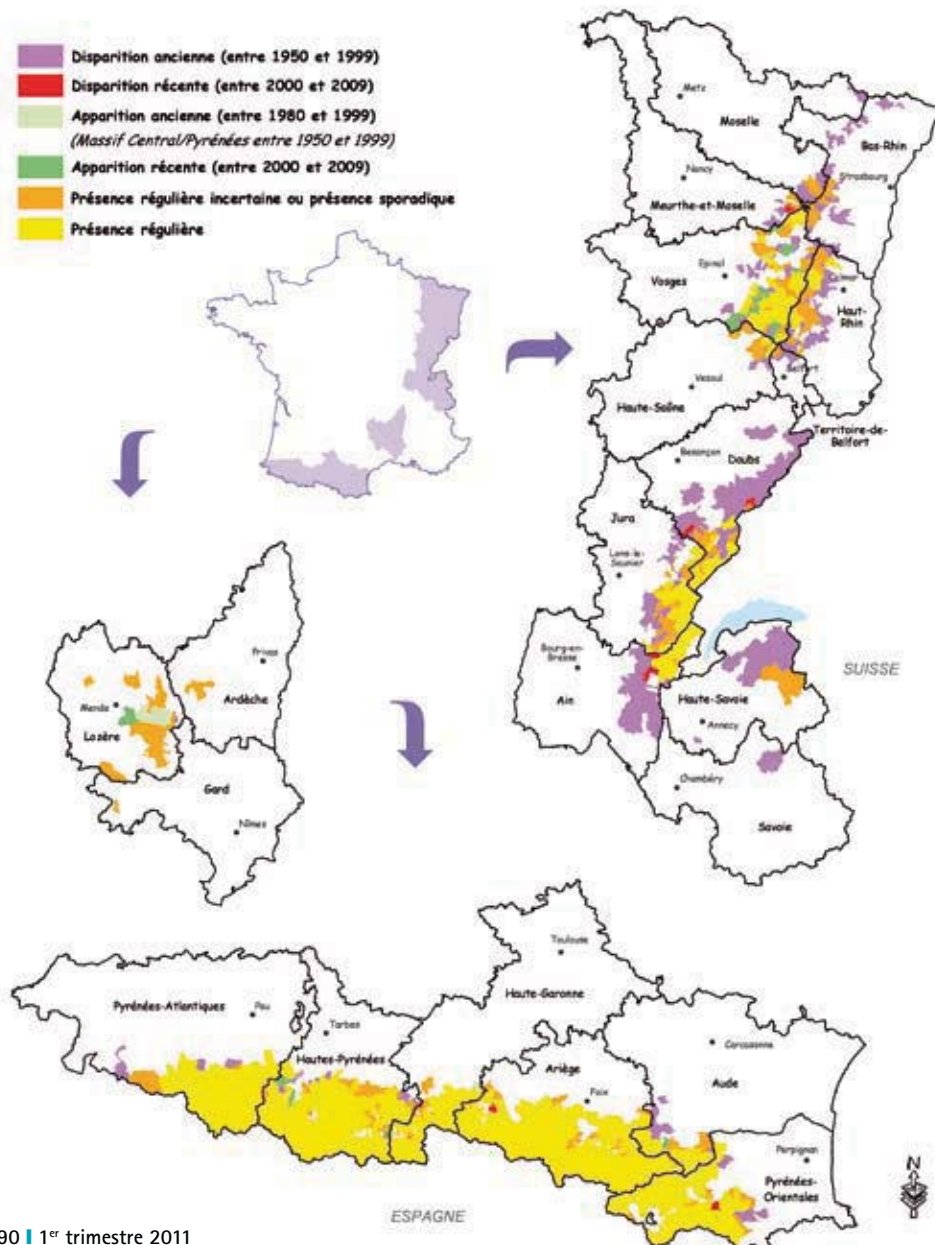


Tableau 1 Statut communal du grand tétras par département au cours de la décennie 2000-2009.

Massif	Région	Département	Disparition		Apparition		Présence sporadique ou incertaine décennie 2000	Présence régulière décennie 2000
			décennies 1950 à 1990	décennie 2000	décennies 1950 à 1990	décennie 2000		
ALPES	Rhône-Alpes	Haute-Savoie	38	0	0	0	5	0
		Savoie	1	0	0	0	0	0
	Sous-total Rhône-Alpes		39	0	0	0	5	0
Sous-total ALPES			39	0	0	0	5	0
MASSIF CENTRAL	Languedoc-Roussillon	Gard	0	0	0	0	1	0
		Lozère	1	0	5	2	16	0
	Sous-total Languedoc-Roussillon		1	0	5	2	17	0
	Rhône-Alpes	Ardèche	0	0	0	0	4	0
Sous-total Rhône-Alpes		0	0	0	0	4	0	
Sous-total MASSIF CENTRAL			1	0	5	2	21	0
MASSIFS ET PLATEAUX DU NORD-EST	Alsace	Bas-Rhin	26	0	0	0	6	0
		Haut-Rhin	42	0	0	0	18	9
	Sous-total Alsace		68	0	0	0	24	9
	Franche-Comté	Doubs	117	2	0	0	13	15
		Haute-Saône	3	0	0	0	9	2
		Jura	40	0	0	0	22	23
		Territoire de Belfort	7	0	0	0	1	0
	Sous-total Franche-Comté		167	2	0	0	45	40
	Lorraine	Meurthe-et-Moselle	5	1	0	0	5	0
		Moselle	5	0	0	0	2	0
		Vosges	24	0	0	10	21	32
Sous-total Lorraine		34	1	0	10	28	32	
Rhône-Alpes	Ain	45	4	0	0	1	17	
Sous-total Rhône-Alpes		45	4	0	0	1	17	
Sous-total MASSIFS ET PLATEAUX DU NORD-EST			314	7	0	10	98	98
PYRÉNÉES	Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	3	0	0	0	2	29
		Sous-total Aquitaine		3	0	0	0	2
	Languedoc-Roussillon	Aude	6	0	0	1	5	14
		Pyrénées-Orientales	3	1	0	0	7	47
	Sous-total Languedoc-Roussillon		9	1	0	1	12	61
	Midi-Pyrénées	Ariège	0	2	1	0	17	98
		Haute-Garonne	0	2	1	0	14	49
Hautes-Pyrénées		11	0	0	3	26	60	
Sous-total Midi-Pyrénées		11	4	2	3	57	207	
Sous-total PYRÉNÉES			23	5	2	4	71	297
TOTAL			377	12	7	16	195	395

Le tétras-lyre



Le tétras-lyre n'est désormais plus présent que dans les Alpes.

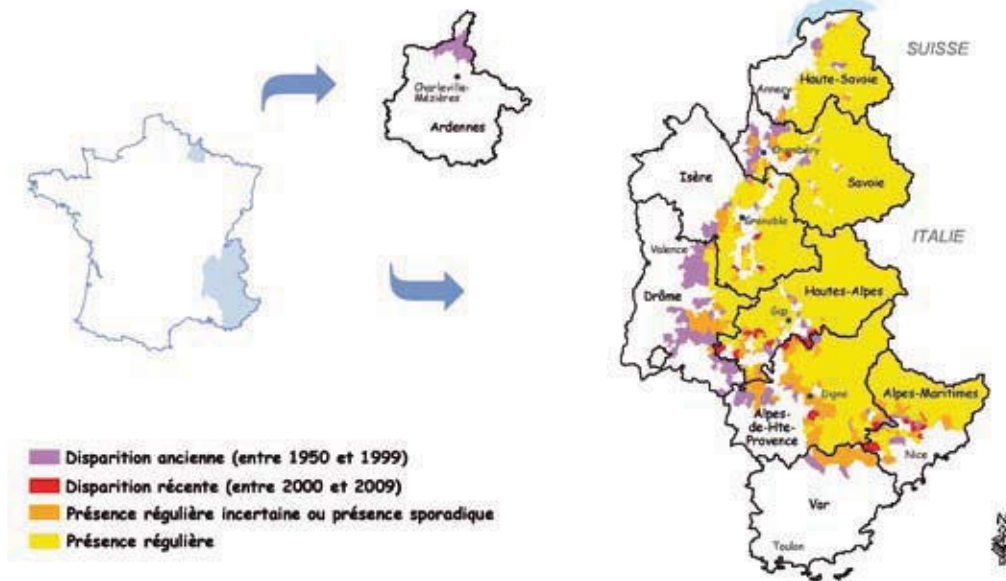
Au cours de la décennie 2000-2009, la présence de l'espèce a été attestée sur 557 communes de la zone alpine, contre 653 pour 1990-1999 (tableau 3).

Entre la décennie 1990-1999 et la décennie 2000-2009, la lente contraction de l'aire de répartition, amorcée au niveau de ses contreforts occidentaux à partir des années 1960, s'est poursuivie.

Celle-ci est particulièrement marquée dans les Préalpes du Sud (Diois, Baronnies, Ventoux-Lure, Préalpes de Digne et de Castellane) et les Préalpes Maritimes, l'espèce ayant disparu de 25 communes des Alpes-Maritimes, des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence. Dans les Alpes du Nord, son aire de répartition est restée sensiblement la même, avec néanmoins une légère dégradation de son statut dans les Bauges.

Le tétras-lyre ne s'est pas maintenu dans les Ardennes. Il a disparu des six communes signalées en présence sporadique au cours de la décennie 1990-1999.

Carte 4 Évolution de la répartition communale du tétras-lyre en France.



Source : OGM

Tableau 3 Statut communal du tétras-lyre par département au cours de la décennie 2000-2009.

Massif	Région	Département	Disparition		Présence sporadique ou incertaine décennie 2000	Présence régulière décennie 2000	
			décennies 1950 à 1990	décennie 2000			
ALPES	PACA	Alpes-de-Haute-Provence	15	5	33	57	
		Alpes-Maritimes	5	10	12	48	
		Hautes-Alpes	9	10	16	100	
		Var	3	0	10	0	
	Sous-total PACA			32	25	71	205
	Rhône-Alpes	Drôme	55	0	17	14	
		Haute-Savoie	14	0	9	94	
		Isère	10	4	14	109	
Savoie		38	1	16	135		
Sous-total Rhône-Alpes			117	5	56	352	
Sous-total ALPES			149	30	127	557	
MASSIFS ET PLATEAUX DU NORD-EST	Champagne-Ardenne	Ardenne	10	0	0	0	
		Sous-total Champagne-Ardenne			10	0	0
Sous-total MASSIFS ET PLATEAUX DU NORD-EST			10	0	0	0	
TOTAL			159	30	127	557	

La perdrix bartavelle



Note : les données recueillies concernent à la fois la perdrix bartavelle et la perdrix rochassière, hybride issu du croisement naturel entre perdrix bartavelle et perdrix rouge, qui se reproduit dans les Préalpes du Sud au-dessus de 1 000 mètres d'altitude.

L'aire de distribution de la perdrix bartavelle est limitée aux Alpes. Elle est continue sur les massifs internes, de la Haute-Savoie aux Alpes-Maritimes, et s'étend également sur une partie des massifs préalpins du sud : du Diois aux Préalpes de Castellane (carte 5).

L'espèce est présente de façon régulière sur 304 communes (tableau 4). On note une régression de son aire de répartition dans les Préalpes du Sud principalement au niveau des Préalpes de Castellane.

Dans les Alpes du Nord, l'extension de son aire de répartition se poursuit, principalement dans la partie pré-alpine. En tout, l'espèce a recolonisé 31 communes où elle était mentionnée absente lors de l'enquête de la décennie 1990-1999.

Carte 5 Évolution de la répartition communale de la perdrix bartavelle en France.

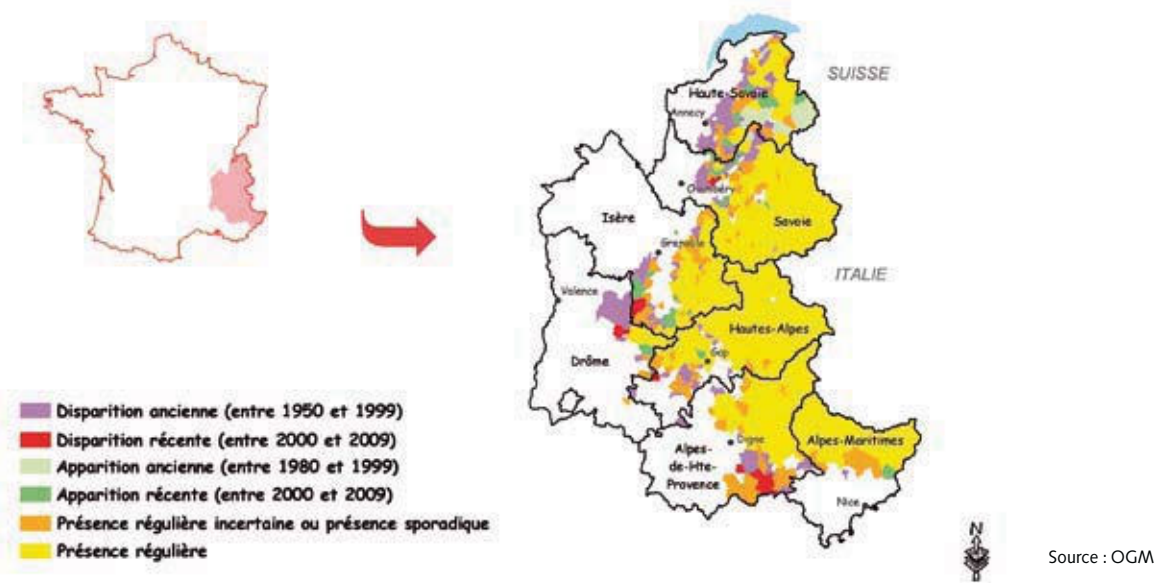


Tableau 4 Statut communal de la perdrix bartavelle par département au cours de la décennie 2000-2009.

Massif	Région	Département	Disparition		Apparition		Présence sporadique ou incertaine décennie 2000	Présence régulière décennie 2000	
			décennies 1950 à 1990	décennie 2000	décennies 1950 à 1990	décennie 2000			
ALPES	PACA	Alpes-de-Haute-Provence	11	2	0	0	23	35	
		Alpes-Maritimes	1	0	0	1	12	37	
		Hautes-Alpes	15	1	0	1	12	81	
	Sous-total PACA			27	3	0	2	47	153
	Rhône-Alpes	Drôme	11	1	0	1	3	5	
		Haute-Savoie	53	0	7	10	18	21	
		Isère	13	1	0	10	27	43	
		Savoie	25	3	1	10	21	82	
	Sous-total Rhône-Alpes			102	5	8	31	69	151
	TOTAL			129	8	8	33	116	304

Le lagopède alpin



Le lagopède est présent dans les Alpes et les Pyrénées. Son aire de répartition s'étend sur 257 communes alpines et 115 communes pyrénéennes (tableau 5).

Dans les Alpes, il est présent de façon quasi ininterrompue sur tous les massifs intra-alpins, du haut-bassin de l'Arve au nord jusqu'à celui de la Roya au sud (carte 6). Il occupe également la partie sommitale des massifs préalpins qui culminent à plus de 2 000 mètres d'altitude.

Sur les Préalpes et les Alpes internes du Nord, son aire de répartition s'est considérablement réduite : le nombre de communes de présence régulière est passé de 205 au cours de la décennie 1990-1999 à 161 pour la décennie écoulée. Il a

notamment disparu de plus d'une dizaine de communes et est passé d'une présence régulière à une présence sporadique sur plus d'une trentaine d'autres.

L'espèce, qui était signalée sporadiquement sur la Chartreuse au cours de la décennie 1990-1999, n'y est plus présente.

Dans les Alpes du Sud, en revanche, le statut communal du lagopède est similaire à celui de la décennie 1990-1999.

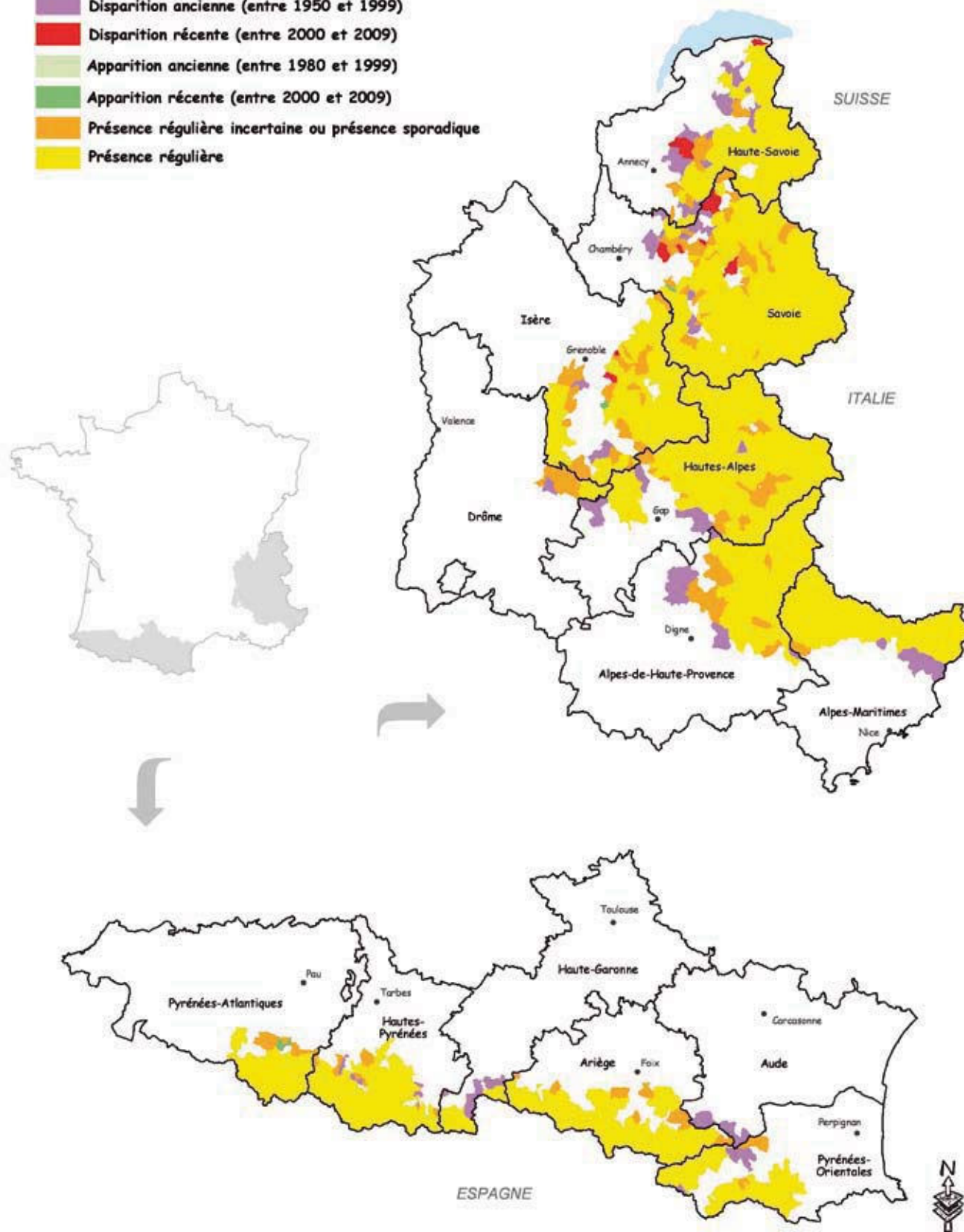
Dans les Pyrénées, il est présent de manière quasi continue sur la haute chaîne, depuis le massif du Canigou à l'est jusqu'à la haute vallée d'Aspe à l'ouest (carte 6). Son statut communal demeure là aussi similaire à celui de la décennie 1990-1999.

Tableau 5 Statut communal du lagopède alpin par département au cours de la décennie 2000-2009.

Massif	Région	Département	Disparition		Apparition		Présence sporadique ou incertaine décennie 2000	Présence régulière décennie 2000
			décennies 1950 à 1990	décennie 2000	décennies 1950 à 1990	décennie 2000		
ALPES	PACA	Alpes-de-Haute-Provence	6	0	0	0	9	21
		Alpes-Maritimes	4	0	0	0	1	22
		Hautes-Alpes	8	0	0	0	15	53
	Sous-total PACA		18	0	0	0	25	96
	Rhône-Alpes	Drôme	1	0	0	0	3	1
		Haute-Savoie	20	2	0	0	7	40
		Isère	3	2	0	1	25	44
		Savoie	12	7	0	1	27	76
	Sous-total Rhône-Alpes		36	11	0	2	62	161
	Sous-total ALPES			54	11	0	2	87
PYRÉNÉES	Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	0	0	0	1	5	12
		Sous-total Aquitaine		0	0	0	1	5
	Languedoc-Roussillon	Aude	8	0	0	0	0	0
		Pyrénées-Orientales	5	0	0	0	2	28
	Sous-total Languedoc-Roussillon		13	0	0	0	2	28
	Midi-Pyrénées	Ariège	0	0	0	0	12	43
		Haute-Garonne	11	0	0	0	0	8
		Hautes-Pyrénées	10	0	1	0	7	24
Sous-total Midi-Pyrénées		21	0	1	0	19	75	
Sous-total PYRÉNÉES			34	0	1	1	26	115
TOTAL			88	11	1	3	113	372

Carte 6 Évolution de la répartition communale du lagopède alpin en France.

- Disparition ancienne (entre 1950 et 1999)
- Disparition récente (entre 2000 et 2009)
- Apparition ancienne (entre 1980 et 1999)
- Apparition récente (entre 2000 et 2009)
- Présence régulière incertaine ou présence sporadique
- Présence régulière



Source : OGM

La perdrix grise de montagne



Note : l'appellation « perdrix grise de montagne » regroupe ici la perdrix grise des Pyrénées (*Perdix perdix hispaniensis*) et la perdrix grise du Mont-Lozère (*Perdix perdix armoricana*), qui nichent toutes les deux au-dessus de 1 000 mètres d'altitude.

La perdrix grise de montagne est présente régulièrement dans les Pyrénées et très sporadiquement dans le Massif central (carte 7).

Dans les Pyrénées, les modifications de son aire de répartition au cours de la décennie 2000-2009 sont peu marquées. Néanmoins, la présence régulière de perdrix grise ne peut plus être attestée de façon certaine sur deux communes en bordure du Piémont occidental (Mendive et Aussurucq).

Dans le Massif central, l'espèce, qui était encore présente régulièrement sur quelques communes du Mont-Lozère, ne l'est plus que sporadiquement sur 11 communes (tableau 6).

Carte 7 Évolution de la répartition communale de la perdrix grise de montagne en France.

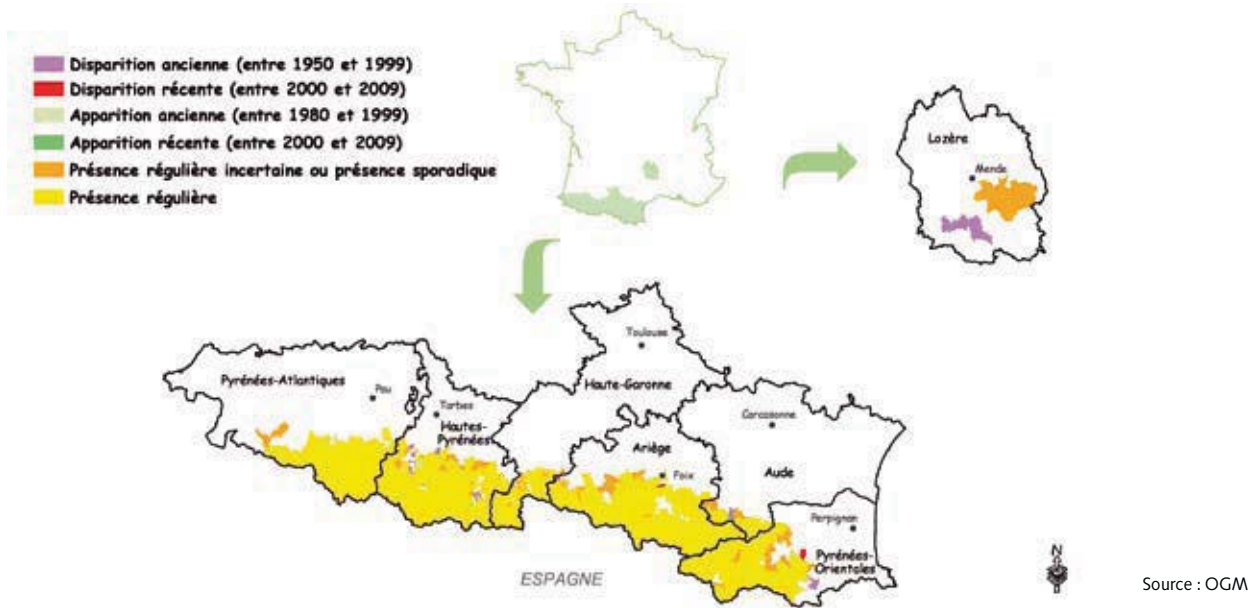


Tableau 6 Statut communal de la perdrix grise de montagne par département au cours de la décennie 2000-2009.

Massif	Région	Département	Disparition		Apparition		Présence sporadique ou incertaine décennie 2000	Présence régulière décennie 2000
			décennies 1950 à 1990	décennie 2000	décennies 1950 à 1990	décennie 2000		
MASSIF CENTRAL	Languedoc-Roussillon	Lozère	4	0	0	0	11	0
		Sous-total Languedoc-Roussillon	4	0	0	0	11	0
	Sous-total MASSIF CENTRAL	4	0	0	0	11	0	
PYRÉNÉES	Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	0	0	1	0	2	31
		Sous-total Aquitaine	0	0	1	0	2	31
	Languedoc-Roussillon	Aude	2	0	0	0	4	12
		Pyrénées-Orientales	1	1	0	0	13	57
	Sous-total Languedoc-Roussillon	3	1	0	0	17	69	
	Midi-Pyrénées	Ariège	1	1	0	0	13	91
		Haute-Garonne	0	0	0	0	11	47
		Hautes-Pyrénées	13	0	1	2	13	65
	Sous-total Midi-Pyrénées	14	1	1	2	37	203	
	Sous-total PYRÉNÉES	17	2	2	2	56	303	
TOTAL	21	2	2	2	67	303		

Le lièvre variable



La présence régulière du lièvre variable est mentionnée sur 406 communes (*tableau 7*).

Son aire de distribution, strictement alpine, couvre tous les districts internes et déborde largement sur les massifs préalpins du nord, notamment dans le Chablais, les Bornes, le Vercors et le Dévoluy (*carte 8*). Depuis 1964, elle accuse une légère régression (103 communes de disparition) sur sa bordure occidentale.

Ce retrait, particulièrement sensible dans les Bauges, la Chartrreuse, sur les sommets du Trièves et de la Matheysine, les Préalpes de Digne et de Castellane, les basses vallées de la Vésubie et de la Tinée, s'est poursuivi au cours de la décennie 2000-2009 (6 communes de disparition).

Dans les Pyrénées, le lièvre variable, qui avait été introduit sur 2 communes au cours des années 1960, ne s'est pas maintenu.

Carte 8 Évolution de la répartition communale du lièvre variable en France.

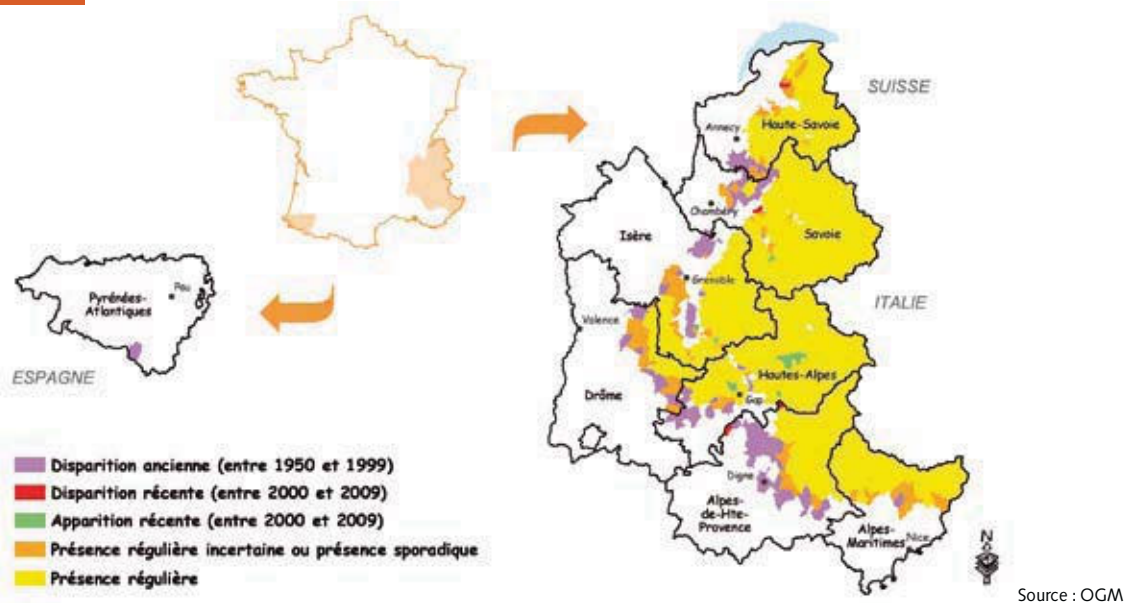


Tableau 7 Statut communal du lièvre variable par département au cours de la décennie 2000-2009.

Massif	Région	Département	Disparition		Apparition	Présence sporadique ou incertaine décennie 2000	Présence régulière décennie 2000
			décennies 1950 à 1990	décennie 2000	décennie 2000		
ALPES	PACA	Alpes-de-Haute-Provence	19	2	0	6	27
		Alpes-Maritimes	1	0	0	9	30
		Hautes-Alpes	17	0	3	4	82
	Sous-total PACA		37	2	3	19	139
	Rhône-Alpes	Drôme	14	0	0	10	9
		Haute-Savoie	13	1	0	18	63
		Isère	18	0	2	22	77
Savoie		21	3	1	10	118	
Sous-total Rhône-Alpes		66	4	3	60	267	
Sous-total ALPES		103	6	6	79	406	
PYRÉNÉES	Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	2	0	0	0	0
	Sous-total Aquitaine		2	0	0	0	0
Sous-total PYRÉNÉES		2	0	0	0	0	
TOTAL			105	6	6	79	406

La marmotte



La marmotte est présente de façon régulière sur 705 communes des Alpes, du Massif central et des Pyrénées ([tableau 8](#)).

Dans les Alpes, son aire de répartition couvre 510 communes. À la fin des années 1950, Couturier ne mentionnait la présence de marmottes que dans les Alpes internes et les massifs préalpins septentrionaux du Chablais, d'Arve-Giffre et des Aravis. Depuis, grâce à de nombreux lâchers, son aire n'a cessé de s'étendre. Elle est désormais présente sur la quasi-totalité des Préalpes ([carte 9](#)).

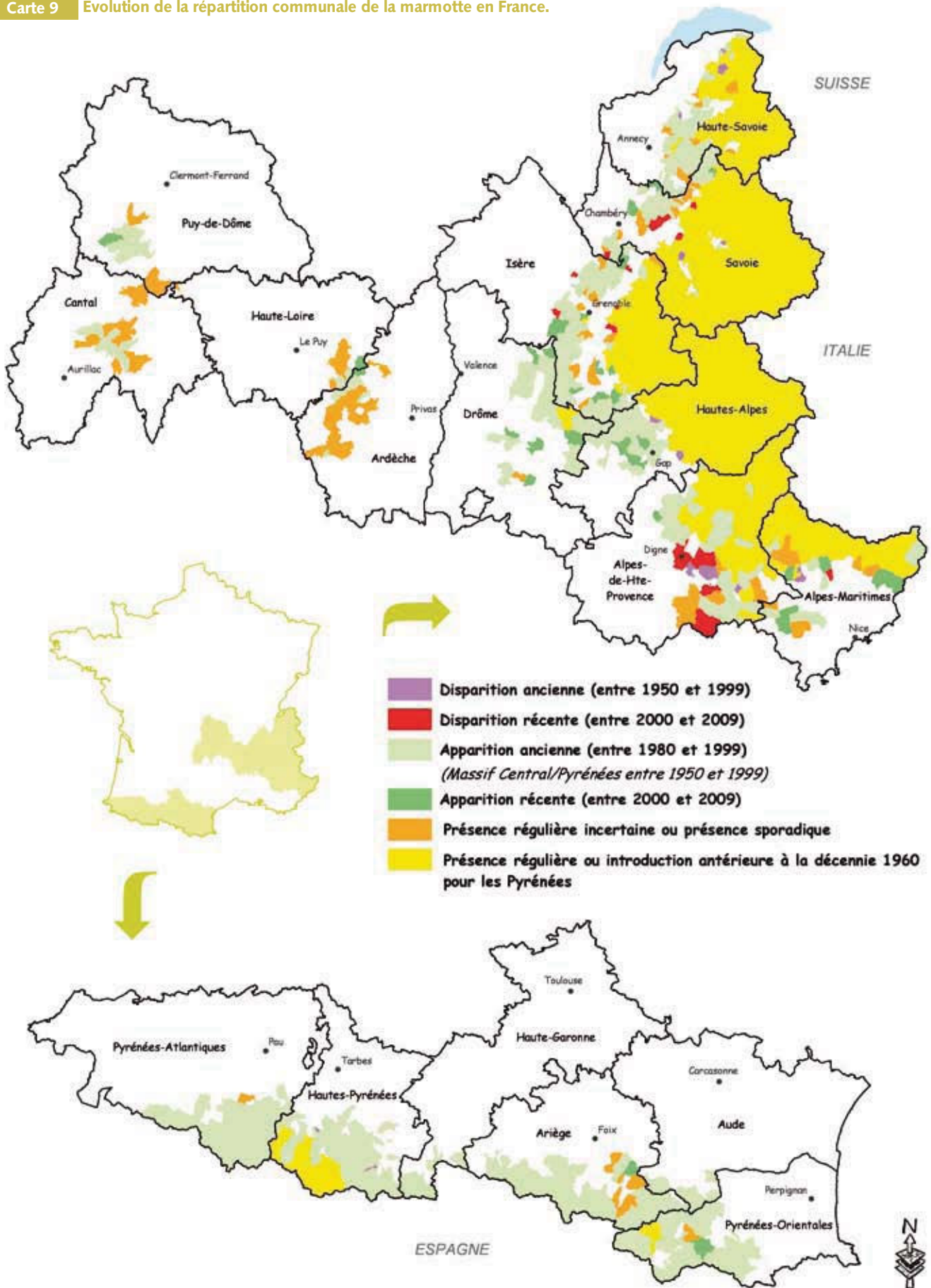
La marmotte, introduite dans le Massif central au cours de la décennie 1980, est aujourd'hui observée de façon sporadique sur une quarantaine de communes ([tableau 8](#)).

Dans les Pyrénées, son introduction est plus ancienne : elle est antérieure à la décennie 1950-1959 pour quelques communes des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées-Orientales ([carte 9](#)). Depuis les années 1950, de nombreux lâchers ont permis une extension considérable de son aire de répartition : Couturier ne la mentionnait que sur 6 communes, alors qu'aujourd'hui elle est signalée sur 172 communes (présence régulière et apparition).

Tableau 8 Statut communal de la marmotte par département au cours de la décennie 2000-2009.

Massif	Région	Département	Disparition		Apparition		Présence sporadique ou incertaine décennie 2000	Présence régulière décennie 2000	
			décennies 1950 à 1990	décennie 2000	décennies 1950 à 1990	décennie 2000			
ALPES	PACA	Alpes-de-Haute-Provence	3	6	20	1	7	32	
		Alpes-Maritimes	1	1	7	6	7	20	
		Hautes-Alpes	2	0	18	4	0	69	
	Sous-total PACA			6	7	45	11	14	121
	Rhône-Alpes	Drôme	0	0	22	8	1	1	
		Haute-Savoie	3	0	30	0	9	39	
		Isère	0	5	42	10	15	50	
		Savoie	2	6	24	3	10	104	
	Sous-total Rhône-Alpes			5	11	118	21	35	194
	Sous-total ALPES			11	18	163	32	49	315
MASSIF CENTRAL	Auvergne	Cantal	0	0	7	0	12	0	
		Haute-Loire	0	0	2	1	6	0	
		Puy-de-Dôme	0	0	6	1	4	0	
	Sous-total Auvergne			0	0	15	2	22	0
	Rhône-Alpes	Ardèche	0	0	5	1	18	0	
Sous-total Rhône-Alpes			0	0	5	1	18	0	
Sous-total MASSIF CENTRAL			0	0	20	3	40	0	
PYRÉNÉES	Aquitaine	Pyrénées-Atlantiques	0	0	25	0	1	0	
		Sous-total Aquitaine			0	0	25	0	1
	Languedoc-Roussillon	Aude	0	0	12	0	0	0	
		Pyrénées-Orientales	0	0	43	3	2	1	
	Sous-total Languedoc-Roussillon			0	0	55	3	2	1
	Midi-Pyrénées	Ariège	0	0	33	1	9	0	
		Haute-Garonne	0	0	11	0	0	0	
		Hautes-Pyrénées	2	0	38	0	0	5	
	Sous-total Midi-Pyrénées			2	0	82	1	9	5
	Sous-total PYRÉNÉES			2	0	162	4	12	6
TOTAL			13	18	345	39	101	321	

Carte 9 Évolution de la répartition communale de la marmotte en France.



Source : OGM

2000-2009 : quel bilan ?

Avec 791 communes de présence régulière, la gélinoite des bois demeure l'espèce de petit gibier de montagne la plus largement répartie en France, suivie par la marmotte (705), le tétras-lyre (557), le grand tétras (418), le lièvre variable (412), le lagopède (376), la perdrix bartavelle (345) et la perdrix grise de montagne (307).

Par rapport à la décennie 1990, le nombre de communes de présence régulière a diminué de 31 % pour la gélinoite des bois, 15 % pour le tétras-lyre, 10 % pour le lagopède, 9 % pour le grand tétras, 7 % pour le lièvre variable, 3 % pour la perdrix bartavelle, 3 % pour la marmotte et 2 % pour la perdrix grise de montagne.

La tendance au déclin, enregistrée depuis la fin des années 1960 pour la perdrix grise de montagne et depuis les années 1950 pour les autres espèces de galliformes et le lièvre variable, s'est donc poursuivie. Le nombre de communes de présence régulière (**figure 1**) a régressé, en cinquante ans, de 75 % pour la gélinoite des bois, 52 % pour le grand tétras, 42 % pour la perdrix bartavelle, 29 % pour le lagopède, 27 % pour le lièvre variable, 25 % pour le tétras-lyre et de 6 %, en quarante ans, pour la perdrix grise de montagne. Ces chiffres sont à considérer comme un minimum car le nombre de communes de présence entre 1950 et 1970 est supposé partiel (aire de prospection et pression d'observation moins importantes, difficulté de transposition des données Couturier).

Au cours de la dernière décennie, le rythme de diminution du nombre de communes de présence régulière s'est toutefois ralenti pour les deux perdrix et le grand tétras :

- 0,2 % par an en moyenne contre 0,6 % par an sur la période 1950-2000 pour la perdrix bartavelle ;
- 0,2 % contre 0,7 % sur la période 1970-2000 pour la perdrix grise de montagne ;
- 0,8 % contre 1,6 % sur la période 1950-2000 pour le grand tétras.

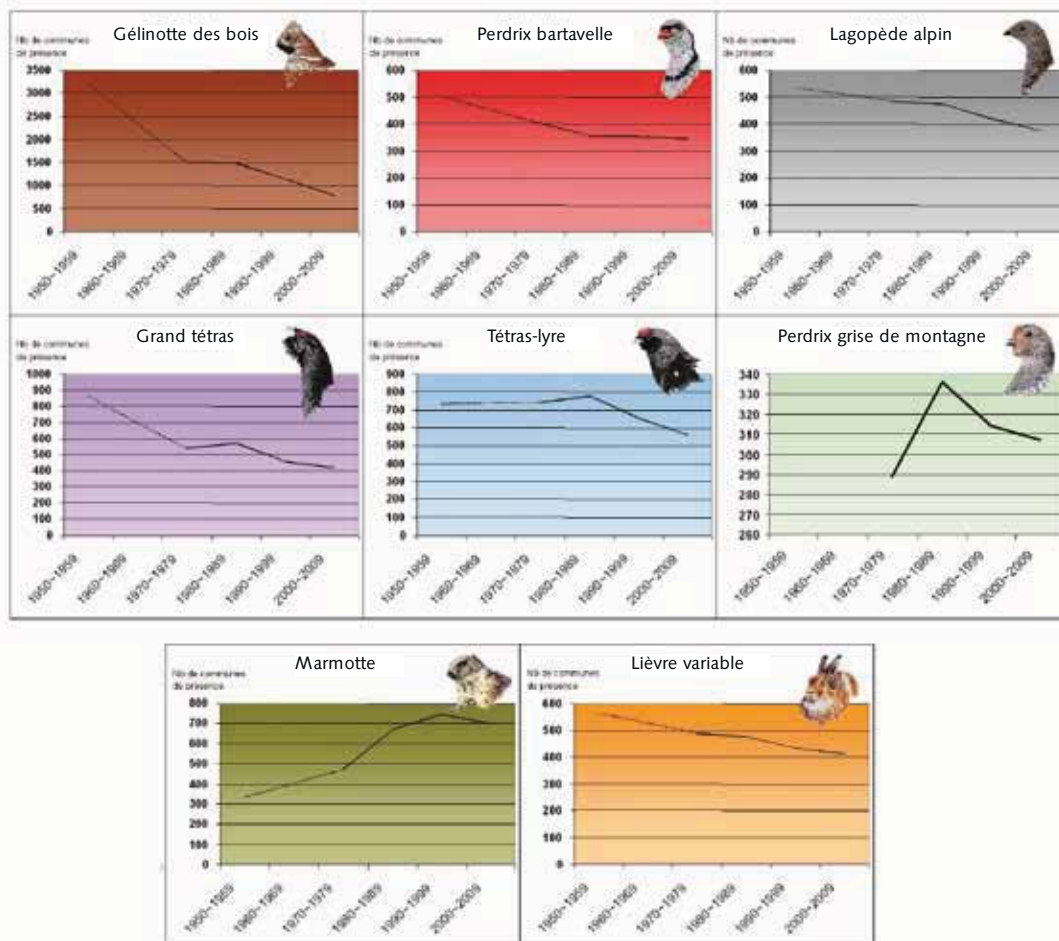
Il s'est, au contraire, accéléré pour les autres espèces :

- 3,0 % contre 1,3 % pour la gélinoite ;
- 1,5 % contre 0,2 % pour le tétras-lyre ;
- 1,0 % contre 0,4 % pour le lagopède ;
- et s'est stabilisé pour le lièvre variable (0,5 %) sur la période 1950-2000.

Pour la marmotte, le nombre de communes de présence régulière a diminué au cours de la dernière décennie (0,6 % par an), alors qu'il était en constante augmentation depuis les années 1950 (3 % par an).

Notons enfin la particularité de l'évolution du statut de la gélinoite des bois, qui est depuis 40 ans en régression dans la partie nord de son aire de répartition et en expansion dans sa partie sud.

Figure 1 Évolution du nombre de communes de présence des espèces de petit gibier de montagne depuis la décennie 1950-1959.



Réalisation

Coordination et rédaction : Nathalie Buffet (OGM), Emilie Dumont-Dayot (OGM)

Traitements informatiques et cartographie : Julien Ardin (ONCFS), Aline Berthet (OGM), Nathalie Buffet (OGM), Emilie Dumont-Dayot (OGM), Stéphane Marin (ONCFS)

Relecture : Ariane Bernard-Laurent (ONCFS), Emmanuel Ménoni (ONCFS), Claude Novoa (ONCFS)

Bibliographie

- Couloumy, C. 1999. **Faune sauvage des Alpes du Haut-Dauphiné. Atlas des Vertébrés. Tome 2. Les Oiseaux.** Parc National des Écrins et Centre de Recherches Alpin sur les Vertébrés. Ed. 272 p.
- Deloche, N. & Magnani, Y. 2002. **Évolution de la répartition communale du petit gibier de montagne en France.** *Suppl. Faune Sauvage n°257 Spécial Faune de montagne*. 16 p.
- Magnani, Y., Cruveille, M.-H., Chayron, L. & Collard, P. 1990. **Entre Léman et Méditerranée : tétras, bartavelle, lièvre variable et marmotte : Statut territorial et évolution.** *Bull. Mens. ONC n°150* : 7-15.
- Magnani, Y., Cruveille, M.-H., Huboux, R. & Collard, P. 1991. **Entre Rhône et Rhin : grand tétras et gelinotte : statut territorial et évolution.** *Bull. Mens. ONC n°162* : 9-16.
- Ménoni, E., Catusse, M., Novoa, C., Levet, M., Brenot, J.-F. & Collard, P. 1998. **Entre Atlantique et Méditerranée : grand tétras, lagopède, perdrix grise des Pyrénées et marmotte : statut territorial et évolution.** *Bull. Mens. ONC n°231* : 16-23.

Contributions

- Association nationale des chasseurs de montagne
- Association des naturalistes Ariégeois
- Agence pour la valorisation des espaces naturels isérois remarquables
- Centre ornithologique Rhône-Alpes de l'Ain, de l'Ardèche
- Club des galliformes et petit gibier de montagne
- Conservatoire études des écosystèmes de Provence
- Conservatoire du patrimoine naturel de la Savoie
- Direction départementale des territoires de la Drôme
- Fédérations départementales des chasseurs de l'Ain, de l'Aisne, de l'Allier, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Ardennes, de l'Ariège, de l'Aude, du Cantal, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Drôme, de la Haute-Garonne, du Gard, du Jura, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Saône-et-Loire, de la Lozère, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Puy-de-Dôme, des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Haute-Saône, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Var, du Vaucluse, des Vosges, du Territoire de Belfort
- Fédération des réserves naturelles Catalanes
- Fédérations régionales des chasseurs de Midi-Pyrénées
- Groupe mammologique d'Auvergne
- Groupe de recherche et d'information sur la faune dans les écosystèmes de montagne
- Groupe tétras Jura
- Groupe tétras Vosges
- Ligue pour la protection des oiseaux de la Franche-Comté, de l'Isère, de la Loire, de la Haute-Savoie
- Meuse nature environnement
- Office national de la chasse et de la faune sauvage : CNERA Faune de Montagne, DR Alpes-Méditerranée-Corse, SD de l'Ain, de l'Aisne, de l'Allier, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Ardennes, du Cantal, de la Côte-d'Or, du Doubs, de la Drôme, du Gard, de l'Isère, du Jura, de la Loire, de la Haute-Loire, de la Lozère, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de la Moselle, du Puy-de-Dôme, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Saône-et-Loire, de la Haute-Saône, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Var, du Vaucluse, des Vosges, du Territoire de Belfort
- Office national des forêts : agences départementales de l'Allier, des Alpes-de-Haute-Provence, des Hautes-Alpes, des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, des Ardennes, de l'Auvergne-Limousin, de Beaulieu-en-Argonne, de Colmar, de Côte-d'Or, de la Drôme, du Doubs, de l'Isère, du Jura, de Haute-Marne, de Meurthe-et-Moselle, de Mulhouse, de Nord Franche-Comté, de la Lozère, de Sarrebourg, de Saverne, de la Savoie, du Var, du Vaucluse, des Vosges ; agences interdépartementales Ain-Loire-Rhône, Hérault-Gard ; unités territoriales de Chalon-Est, d'Est-Cantal, de Sancy-Cézallier, de Velay-Livradois
- Parcs nationaux des Cévennes, des Écrins, du Mercantour, des Pyrénées
- Parcs naturels régionaux de la Chartreuse, du Haut-Jura, du Livradois-Forez, du Massif des Bauges, du Pilat, des Pyrénées Catalanes, du Vercors, du Verdon, des Volcans d'Auvergne
- Protection et chasse des galliformes et petit gibier de montagne
- Réserve naturelle de chasse et de faune sauvage des Bauges
- Réserve naturelle de la Haute-Chaine du Jura, des Hauts de Chartreuse, des Hauts Plateaux du Vercors
- Réserves naturelles régionales de Nyer, de Pibeste
- Personnalités qualifiées : Belleau Eric, Liardet Alain, Nappée Christian



L'Observatoire des galliformes de montagne

repose sur une double structure :

- Un **Groupe d'intérêt scientifique** (GIS), support technique, créé en 1992, qui comprend 44 membres, 26 invités permanents et 1 membre bienfaiteur (au 31-12-2009).
- Une **association loi 1901**, support logistique, créée en 1998, agréée en tant qu'association de protection de l'environnement et composée des membres du GIS.

Les programmes de l'Observatoire s'étendent sur l'ensemble des Alpes et des Pyrénées françaises et concernent les six espèces de galliformes de montagne présentes en France : le grand tétras (*Tetrao urogallus*), le tétras-lyre (*Tetrao tetrix*), la gélinotte des bois (*Bonasa bonasia*), le lagopède (*Lagopus mutus*), la perdrix bartavelle (*Alectoris graeca saxatilis*), la perdrix grise de montagne (*Perdix perdix hispaniensis* et *Perdix perdix armoricana* dans le Massif central), ainsi que le lièvre variable (*Lepus timidus*) et la marmotte (*Marmotta marmotta*) pour certains programmes.

Le **Groupe d'intérêt scientifique** a pour objet de définir, traiter et coordonner le suivi des populations de galliformes ;

de regrouper, traiter et synthétiser les données recueillies ; de communiquer aux gestionnaires les informations, en vue de leur utilisation et de leur valorisation dans le cadre d'une gestion respectueuse et raisonnée des espèces et des habitats ; d'assurer la formation de ses membres aux techniques de suivi.

Il fonctionne grâce à un conseil de groupement qui définit les objectifs des programmes de suivi ainsi que la répartition des tâches entre les membres ; un conseil scientifique qui élabore les protocoles et valide les résultats ; un secrétariat qui assure la constitution et la gestion de la base de données collective.

Actuellement, le groupement conduit 54 programmes qui portent sur la répartition des espèces, la cartographie de leurs habitats, leur suivi démographique, les modalités de chasse et prélèvements, l'inventaire des causes de mortalité accidentelle et le suivi des actions de préservation.

L'**association** a pour objet de recueillir et de mettre en œuvre tous les moyens propres à faciliter ou à développer les programmes du GIS. Elle assure l'animation, le traitement informatique des données, le porter à connaissance, la gestion administrative et comptable.

Membres actifs

- Agir pour la sauvegarde des territoires et espèces remarquables ou sensibles
- Association nationale des chasseurs de montagne
- Association des naturalistes Ariégeois
- Club galliformes et petit gibier de montagne
- Centre de recherche alpin sur les vertébrés
- Conservatoire études des écosystèmes de Provence – Alpes-du-Sud
- Fédérations départementales des chasseurs : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ariège, Aude, Drôme, Haute-Garonne, Isère, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Savoie, Haute-Savoie, Var
- Fédérations régionales des chasseurs : Midi-Pyrénées, PACA, Rhône-Alpes
- Fédération des réserves naturelles Catalanes
- Groupe de recherches et d'information sur la faune dans les écosystèmes de montagne
- Groupement d'intérêt cynégétique montagne des Pyrénées-Atlantiques
- Groupement d'intérêt cynégétique du tétras-lyre des Deux Savoie
- Groupe tétras Vosges
- Institut méditerranéen du patrimoine cynégétique et faunistique
- Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Office national des forêts
- Parcs nationaux : Écrins, Mercantour, Pyrénées, Vanoise
- Parcs naturels régionaux : Bauges, Chartreuse, Pyrénées-Catalanes, Queyras, Vercors, Verdon
- Protection et chasse des galliformes et petit gibier de montagne
- Réserves naturelles régionales d'Aulon, de Nyer et de Pibeste
- Société civile et forestière de l'écureuil de Py et de Rotja
- Syndicat intercommunal de protection et de conservation du Vuache

Invités permanents

- Commissariats à l'aménagement et au développement économique : Alpes, Pyrénées
- Conseils régionaux : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes
- Directions départementales des territoires : Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ariège, Aude, Drôme, Haute-Garonne, Isère, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Savoie, Haute-Savoie, Var
- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Rhône-Alpes